



**À TOUT INTÉRESSÉ  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 8 janvier 2017, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Nom du propriétaire et du demandeur : Sylvie Campbell et François Desautels  
Adresse : 104, route 237 Sud  
Lot no. P-264 du cadastre de la paroisse de Saint-Armand Est

Cette demande affecte les dispositions réglementaires du règlement de zonage No 124-2010, au niveau des dispositions supplémentaires relatives aux maisons d'invités.

Nature de la demande:

La dérogation mineure vise à rendre conforme la superficie d'une maison d'invités de 96.13m<sup>2</sup> au lieu du 85m<sup>2</sup> prescrit au règlement de zonage réglementaire. De plus, selon le règlement, la maison d'invité ne doit pas dépasser la superficie de la résidence, qui est, dans ce cas, de 87.19m<sup>2</sup>.

Raison invoquée :

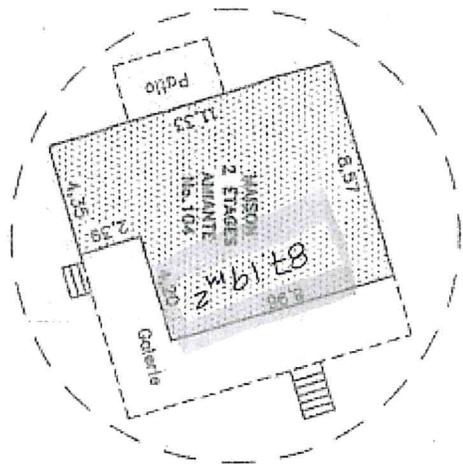
Les propriétaires veulent utiliser le 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment existant comme maison d'invité afin de pouvoir habiter à proximité de la résidence principale qui est louée et de continuer d'exploiter la terre agricole.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE  
DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.**

  
Anne Pouleur  
Directrice Générale  
Secrétaire-trésorière

---

---



10.4  
A  
AGRANDISSEMENT  
Echelle: 1:250

